

Petites et moyennes entreprises - 148 territoires d'industrie**Recrutement :**

- en contrat de travail pour une mission d'au moins 1 an d'un jeune diplômé depuis moins de 2 ans, de niveau bac+2 minimum

Ou

- en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation pour une durée d'au moins 1 an, d'un jeune déjà diplômé de niveau bac+2 et en cours de formation pour un niveau bac+3 ou plus

Aide de 4000 €, cumulable avec le VTE Vert et les aides à l'apprentissage et le contrat de professionnalisation

Le VTE a pour vocation d'inciter les alternants et les jeunes diplômés d'établissements supérieur vers des PME et des ETI, prioritairement localisées dans les régions de France, période 2019-2022.

Aujourd'hui, les entreprises françaises doivent se développer et engager un certain nombre de transitions pour rester compétitives et performantes.

Digitaliser l'offre, développer de nouveaux produits, imaginer de nouveaux circuits de distribution, amorcer la transition écologique des entreprises... Autant de missions à responsabilités qui peuvent être confiées à de jeunes talents, formés à ces nouvelles compétences, qui deviendront rapidement des maillons forts de ces entreprises.

Le Volontariat territorial en Entreprise (VTE) est un dispositif pour aider les petites et moyennes entreprises à recruter de jeunes diplômés ou des alternants, dans les 148 Territoires d'industrie. Cette taille d'entreprises comme les régions éligibles sont généralement peu prisées de ces jeunes diplômés.

Le VTE se veut « gagnant-gagnant » :

- Les PME-ETI reçoivent une aide de 4 000 euros pour le recrutement de jeunes diplômés (à partir de bac +2),
- Les étudiants en alternance ou les jeunes diplômés accèdent à des postes à responsabilité,
- Pour les alternants, une aide de 1200 euros leur est versée pour qu'ils s'installent près des entreprises.

TERRITOIRES CIBLÉS

Les Territoires d'industrie sont des intercommunalités ou des groupes d'intercommunalités situés dans les campagnes, les espaces périurbains, les villes petites et moyennes.

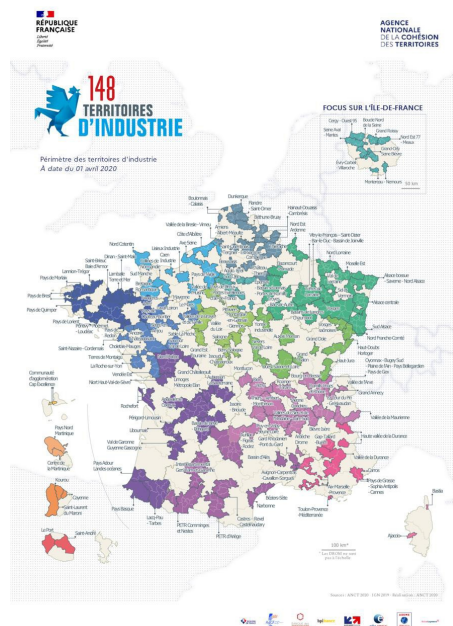
Elles présentent une forte identité et un savoir-faire industriel et l'ensemble de leurs acteurs, notamment les entreprises et les collectivités territoriales, sont mobilisés pour le développement de l'industrie.

Le programme bénéficie à 148 Territoires d'industrie, fers de lance de la réindustrialisation des territoires, situés dans l'Hexagone et outre-mer.

[Accéder à la cartothèque](#)

[Voir la liste des villes \(data.gouv.fr\)](https://www.data.gouv.fr/)

<https://www.vte-france.fr/territoire-dindustrie>



OFFRE DE SERVICES

À partir des problématiques et besoins exprimés au niveau local, chaque territoire d'industrie, sous l'impulsion de ses intercommunalités et de ses industriels, construit un plan d'actions. Ce plan engage les parties prenantes sur la période **2019-2022**.

Le renforcement de l'attractivité des territoires contribue à favoriser le développement industriel :

- Couverture numérique et mobile des territoires ;
- Recyclage foncier et revitalisation des friches industrielles ;
- Stratégies d'attractivité à l'international et export ;
- Ingénierie de projets ;
- Développement des écosystèmes locaux industriels...

Brest : Pôle conseil aux entreprises
02 98 00 38 18 | 02 98 00 38 17
pole-conseil.brest@bretagne-ouest.cci.bzh

Morlaix : Pôle conseil aux entreprises
02 98 00 39 39 | 02 98 00 39 15
conseil.morlaix@bretagne-ouest.cci.bzh

Quimper : Pôle conseil aux entreprises
02 98 98 29 65
accueil.quimper@bretagne-ouest.cci.bzh



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES